

 DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE
SELECTION D'APPEL À PROJETS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX**
réunie le 4 novembre 2025
pour la gestion de 60 places en centre d'hébergement alternatif « mères-enfants »

Conformément aux articles L 312-1, L 313-1-1 et R 313-4 à R 313-4-3 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux ou médico-sociaux, le Département des Alpes-Maritimes a publié, le 15 juillet 2025, un appel à projet pour la gestion de 60 places en centres d'hébergement alternatif « Mères-enfants » à destination des femmes isolées enceintes et/ou avec un ou plusieurs enfant(s) dont l'aîné à charge est âgé de moins de trois ans.

Deux candidats ont présenté un projet :

- HARPEGES – Lot 1, 25 places, Ouest du département, Délégations territoriales 1 et 2 ;
- ALC – Lot 2, 35 places, Nice et Est du département. Délégations territoriales 3 et 4.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets sociaux ou médico-sociaux, réunie le mardi 4 novembre 2025, a arrêté le classement suivant :

LOT 1	Association HARPEGES – LES ACCORDS SOLIDAIRES
LOT 2	Association AGIR POUR LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETE - ALC

Le présent avis fera l'objet de la publication réglementaire sur le site du Département
<https://www.departement06.fr>

Nice, le **14 NOV. 2025**

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général adjoint pour le
développement des solidarités humaines


Cyrille CARBONNEL